

8515/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 20 juin 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 20 juin 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2022/2309 concernant des  
mesures restrictives en raison de la situation en Haïti**

E18852

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*